

XII. LA GUERRE DE CENT ANS ET LE TEMPS DES EPREUVES **(1328-1483)**

Véritable « temps des épreuves » pour la France comme pour l'Occident, les 14^e et 15^e siècles sont à la fois marqués par la guerre, celle de Cent Ans et celle qui oppose Louis XI à Charles le Téméraire, par la régression démographique (la Grande Peste en est l'agent le plus actif) et la dépression économique. Dans ces périls, l'Église rencontre de graves crises internes, mais l'État, le moyen de son affirmation.

XII. LA GUERRE DE CENT ANS ET LE TEMPS DES EPREUVES.....	1
XII.A. LA FRANCE EN 1328	2
XII.a.i. Le royaume en 1328.	2
XII.a.ii. La crise politique.....	3
XII.B. LES GUERRES. GUERRE DE CENT ANS ET CONFLIT BOURGUIGNON.....	4
XII.b.i. La guerre de Cent Ans au 14 ^e siècle.....	4
XII.b.ii. Armagnacs et Bourguignons.....	4
XII.b.iii. La guerre de Cent Ans au 15 ^e siècle.....	5
XII.b.iv. Louis XI et Charles le Téméraire.....	5
XII.C. UNE SOCIÉTÉ EN CRISE	6
XII.c.i. La peste.....	6
XII.c.ii. La dépression économique.....	7
XII.c.iii. La crise de l'Église.....	7
XII.c.iv. Les troubles sociaux.....	8
XII.D. NAISSANCE DE L'ÉTAT MODERNE.....	8
XII.d.i. Le pouvoir royal.....	8
XII.d.ii. L'armée et l'impôt.....	9
XII.d.iii. Les états.....	10

Lorsque, pour la première fois depuis 987, le pouvoir royal passe aux mains d'une branche cadette, les Valois, le moment est venu de dresser un bilan : bilan éclatant, mais remis en cause par les malheurs du temps. Guerre, peste, famine : les trois cavaliers de l'Apocalypse furent, aux yeux des hommes de ce temps, responsables d'un drame que les historiens d'aujourd'hui présentent plutôt en termes de dépression et de crises. En effet, après plusieurs siècles d'expansion intérieure et extérieure, l'Occident connaît, aux 14^e et 15^e siècles, des difficultés de tous ordres et voit grandir, à l'est, la menace des Turcs Ottomans qui, en s'emparant de Constantinople en 1453, font disparaître un des éléments du monde médiéval : Byzance. Mais dans ces bouleversements allait naître l'État moderne.

XII.a. La France en 1328

XII.a.i. **Le royaume en 1328.**

Héritier de la Francie occidentale du traité de Verdun, le royaume de France a toujours pour frontière orientale une ligne théorique qui correspond, tantôt en deçà tantôt au-delà, aux « quatre rivières ». La grande expansion territoriale du royaume de France n'a pas encore commencé. Tel quel, il couvre environ 424 000 kilomètres carrés. Dans ces limites, l'autorité du roi s'exerce d'abord sur le domaine royal, dont l'extension a été la grande œuvre des Capétiens : parti d'éléments morcelés situés en Ile-de-France et en Orléanais, il couvre 313 000 kilomètres carrés en 1328, soit les trois quarts du royaume. Ailleurs, sur les apanages et les grands fiefs, l'autorité du roi ne s'exerce que de façon indirecte. Détachés du domaine, les premiers restent administrés suivant les mêmes méthodes. Les seconds viennent en droite ligne des principautés constituées au temps de l'anarchie féodale. Si le duché de Bourgogne reste très proche du domaine, des tendances centrifuges voire sécessionnistes très marquées apparaissent en Flandre, en Bretagne et, bien sûr, en Guyenne, toujours aux mains des rois d'Angleterre.

Pour la première fois dans l'histoire de France apparaît en 1328 un document fiscal qui permet une mesure de la population du royaume : l'« état des feux » recense, paroisse par paroisse, le nombre des feux¹ de la plus grande partie du domaine royal, soit 3 364 000 feux dans 23 700 paroisses. En effectuant les restitutions nécessaires, on obtient pour l'ensemble du royaume une fourchette comprise entre 13 et 17 millions d'habitants et, pour la France actuelle, de 15 à 20 millions, avec une densité de 30 à 40 habitants au kilomètre carré. La France de 1328 n'est pas seulement un pays riche qui a profité, plus que tout autre, du grand essor de l'Occident depuis l'an mil. C'est aussi le **pays le plus peuplé de la Chrétienté**. Le réveil ne sera que plus brutal. Déjà de multiples signes permettent de déceler non seulement la fin de la croissance, mais même un retournement de la conjoncture : baisse des revenus de la terre, déclin des foires² de Champagne, première grande **famine** des temps modernes en 1315-1317 ; et

¹ **Feu.** Groupe de personnes vivant dans un même foyer et servant, au Moyen Age, d'unité de base pour la fiscalité directe. Les listes de feux sont les principaux documents de la démographie médiévale, le problème étant de savoir à combien d'habitants pouvait correspondre, en moyenne, un feu. Les estimations les plus courantes oscillent entre 3,5 et 5 habitants par feu.

² **Foire.** Le mot vient du latin *feria*, fête, parce que à l'origine les marchands se regroupaient à l'occasion des fêtes religieuses. Les foires sont des rassemblements périodiques, réguliers et protégés par l'autorité publique, de marchands venus de régions éloignées. Il existe des foires régionales et d'autres plus importantes qui sont un élément fondamental du grand commerce international : foires de Champagne au 13^e siècle, foires de Lyon ou de Genève à la fin du Moyen Age.

il est fort possible que l'« état des feux » soit une tentative pour fixer une matière imposable en diminution.

XII.a.ii. La crise politique.

Mais la crise la plus voyante n'est ni démographique ni économique. Elle est politique et s'ouvre après la mort de Philippe le Bel. En moins de quatorze ans, les décès successifs de ses trois fils ont fait passer la couronne à leur cousin germain, chef de la branche cadette des **Valois**, au détriment des filles des rois défunts et du petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, Édouard III d'Angleterre. Cette crise, qui aboutit au règne de Philippe VI, mérite commentaire. Deux ordres de faits ont concouru à écarter les femmes de la succession : d'abord l'idée que la dignité de roi de France, comme celle de pape ou d'empereur, était trop haute pour échoir à une femme (et ainsi va apparaître la **loi salique**³) ; ensuite, en écartant Édouard III, les barons de France ont refusé un prince qui « **n'était pas né du royaume** » : première ébauche d'un sentiment national.

Écarter Édouard, c'était aussi alourdir le contentieux franco-anglais. Nous avons déjà vu les principales étapes de la rivalité séculaire qui opposait les rois de France et d'Angleterre. Le compromis tenté par Saint Louis au **traité de Paris** (1259) laissait la Guyenne au roi d'Angleterre, mais l'obligeait à revenir dans la vassalité du roi de France. Cette situation difficile, qui faisait d'un roi le vassal d'un autre roi, devient impossible quand, vers 1300, la renaissance du droit remet à l'honneur les notions d'État et de souveraineté. La nouvelle rivalité au sujet de la couronne de France s'inscrit donc dans un contexte de très ancienne hostilité. D'autres facteurs l'ont alimentée, en particulier la menace perpétuelle que l'Angleterre, grosse productrice de laine, faisait peser sur l'industrie textile des villes flamandes. Mais, au-delà des querelles féodales, dynastiques ou économiques, il s'agit d'un conflit fondamental entre les deux grandes monarchies féodales pour la suprématie en Europe : nous l'appelons la guerre de Cent Ans.

³ **Loi salique.** Loi des Francs Saliens rédigée à l'époque de Clovis, vers 486-496, et plusieurs fois révisée jusqu'à celle de Charlemagne. Cette loi contient une clause qui exclut les femmes de la succession de la terre. C'est cette clause qui a été invoquée au 14^e siècle par les légistes du roi de France pour justifier *a posteriori* l'éviction des femmes de la succession royale.

XII.b. Les guerres. Guerre de Cent Ans et conflit bourguignon

XII.b.i. La guerre de Cent Ans au 14^e siècle.

Dans un premier temps, le jeune Édouard III paraît s'incliner devant le fait accompli et prête en 1329 hommage à Philippe VI pour la **Guyenne** (voir *DOCUMENT XII.a.*). Puis il renie son hommage, lance son défi à Philippe VI en 1338 et prend le titre de **roi de France**. Édouard avait de nombreux atouts : la grande tête de pont de la Guyenne et une autre en Ponthieu. Le soutien des **Flandrands** et de nombreux barons, normands et bretons surtout. Il avait aussi l'initiative des opérations. Dès 1340, il détruit la flotte française dans le port flamand de l'Écluse. Il peut désormais débarquer à la tête de troupes peu nombreuses, mais très motivées par l'appât des richesses françaises et armées du redoutable arc gallois. Devant les « chevauchées » anglaises - razzias à cheval qui dévastent les campagnes et pillent les villes -, Philippe VI lève à grands frais de vastes cohortes féodales de chevaliers indisciplinés, soucieux de prouesses individuelles, mais paralysés par leurs lourdes armures. Vaincu par Édouard III à **Crécy** en **1346**, il lui abandonne Calais l'année suivante. Son fils Jean le Bon, battu et fait prisonnier à Poitiers en 1356, signe en 1360 le **traité de Brétigny-Calais** qui, avec Calais et une rançon de 3 millions d'écus d'or, cède à Édouard III tout le sud-ouest de la France, des Pyrénées jusqu'aux abords de la Loire. Roi en 1364, Charles V a compris la leçon : il recrute de petites troupes permanentes et soldées qui, sous la conduite de Du Guesclin, récupèrent le pays par la guérilla. Vers 1375, les Anglais ne tiennent plus que Calais, le Ponthieu et la Guyenne. Malgré l'absence de traité de paix, on peut dire que la première phase de la guerre de Cent Ans est terminée.

XII.b.ii. Armagnacs et Bourguignons.

Elle a marqué la noblesse française, humiliée par la défaite et touchée dans son loyalisme par la nécessité de choisir entre des fils de la lignée de Saint Louis. C'est l'époque des fidélités douteuses. De 1341 à 1365, en Bretagne, une guerre de succession oppose le candidat du roi de France à celui du roi d'Angleterre. Au milieu du siècle, un autre descendant de Philippe le Bel, Charles le Mauvais, roi de Navarre, brigue la couronne de France et s'allie aux Anglais. Mais le pire était à venir. Quand, en 1380, Charles VI, mineur, succède à son père, des clans se forment autour de ses oncles. Quand, une fois majeur, le roi devient fou, **deux camps se disputent le pouvoir** : celui

de son cousin, le duc de Bourgogne Jean sans Peur, et celui de son frère, le duc d'Orléans. Après que le premier eut fait assassiner son rival en 1407, c'est la guerre civile entre les « Bourguignons », qui tiennent surtout l'est et le nord du royaume, et les « Orléans-Armagnacs », qui tiennent le sud et l'ouest. Pour conquérir ces enjeux que sont le roi, la reine Isabeau de Bavière et Paris, chacun est prêt à s'allier aux Anglais.

XII.b.iii. La guerre de Cent Ans au 15^e siècle.

En Angleterre, Henri V, devenu roi en 1413 et issu de la nouvelle dynastie de Lancastre, veut rallier sa propre noblesse et lui offre l'aventure française. Les succès sont foudroyants. Il écrase la noblesse française à **Azincourt** en **1415**, conquiert la Normandie et s'approche de Paris. La **guerre civile** paralyse la France, surtout après le meurtre de Jean sans Peur par les Armagnacs en 1414. C'est avec l'appui du nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qu'Henri V impose en **1420 le traité de Troyes** (*voir DOCUMENT XII.b.*) : Charles VI déshérite son fils, le dauphin, au profit d'Henri V, qui devient son gendre. Quand meurent les deux rois en 1422, Henri V ne laissant qu'un fils d'un an, la France est au plus bas... La France ou plutôt **les Francs** : l'anglaise, de la Normandie à la région parisienne ; la bourguignonne, de la Bourgogne à la Flandre ; celle des Armagnacs et du dauphin, organisée autour de Bourges et de Poitiers, et qu'on appelle avec ironie le royaume de Bourges. Pour en venir à bout en franchissant la Loire, les Anglais assiègent Orléans. Alors se produit le miracle : le retournement de la situation grâce à l'intervention de **Jeanne d'Arc**, qui, galvanisant les énergies, délivre Orléans et fait sacrer Charles VII à Reims en 1429, mais échoue dans la région parisienne ; prise par les Bourguignons, elle est livrée aux Anglais, jugée et brûlée à Rouen en 1431. Charles VII et le duc de Bourgogne se réconcilient en 1435 et les positions anglaises s'érodent : Paris est repris en 1436, la Normandie reconquise en 1450 et la Guyenne en 1453 après la victoire de Castillon, dernière bataille de la guerre de Cent Ans. Il ne reste alors **aux Anglais** que Calais et si, comme au temps de Charles V, aucun traité de paix ne vient la conclure (simplement une trêve à Picquigny, en 1475), la guerre de Cent Ans n'en est pas moins terminée.

XII.b.iv. Louis XI et Charles le Téméraire.

A ce conflit séculaire en succède un autre : la **lutte contre l'État bourguignon**,

prélude au long combat contre la **Maison d'Autriche**. Depuis 1363, à la faveur des guerres anglaises, la Maison de Bourgogne, branche cadette des Valois, a constitué un État. Au temps de Charles le Téméraire (1467-1477), il s'étend de Mâcon à Amsterdam, d'Amiens à Mulhouse. Héritier de la vieille Lotharingie, il représente une puissance politique qui a su jouer de la rivalité franco-anglaise et d'une utile position géographique de part et d'autre de la frontière avec l'Empire ; une puissance économique qui bénéficie à la fois de l'artisanat des villes de Flandre, du vignoble bourguignon et du contrôle des voies d'eau, de la Saône à l'embouchure du Rhin ; un pôle de civilisation artistique qui, à Dijon, Beaune, Bourges, Gand ou Bruxelles, soutient la comparaison avec l'Italie. Vers 1470, Louis XI fait piètre figure à côté de Charles le Téméraire. Mais, fort de son armée, de ses finances reconstituées et de son génie diplomatique, il sut rassembler tous ceux Alsaciens, Lorrains, Suisses... - qu'effrayaient les ambitions du Grand Duc d'Occident. Deux fois battu par les Suisses, Charles meurt misérablement en **1477** devant **Nancy**, dont il avait rêvé de faire sa capitale. Louis XI en profite pour prendre la Bourgogne, reprendre la Picardie et l'Artois et chercher à imposer sa protection à la fille unique de Charles, sa filleule **Marie de Bourgogne**. Plutôt que d'accepter cette protection, Marie de Bourgogne préféra épouser le fils de l'empereur, Maximilien d'Autriche : le problème de la Maison d'Autriche était posé.

XII.c. Une société en crise

XII.c.i. **La peste.**

Pendant près de cent cinquante ans, la France a connu les ravages de la guerre : ceux des chevauchées anglaises et des guerres civiles, mais aussi ceux des hommes d'armes qui, sans emploi pendant les trêves, s'organisent en « grandes compagnies » et en bandes de « routiers » pour vivre du pillage et de la rançon. Mais ce cavalier de l'Apocalypse - la guerre - n'était pas seul », un autre - la peste - l'accompagnait (*voir DOCUMENT XII.c.*). De nombreux indices montrent que la population avait cessé de s'accroître au début du 14^e siècle et qu'elle avait même commencé à baisser. Ce déclin va être précipité de façon dramatique par la **peste noire**, fléau oublié depuis près de sept siècles. Véhiculé depuis l'Asie centrale par les caravanes des routes de la soie et les galères italiennes en Méditerranée, il atteint **Marseille** à la fin de **1347**. En deux ans, l'épidémie fait le tour du royaume : « *La tierce partie du monde mourut* » (Froissart).

Pire, le bacille pesteux, implanté, va provoquer tous les dix ou vingt ans des résurgences qui empêcheront pendant un siècle tout redressement démographique. Les calculs faits pour quelques provinces montrent que, d'un indice 100 de la population vers 1315, on passe à des indices situés entre 30 et 50 vers 1450. Le recul est considérable.

XII.c.ii. La dépression économique.

Le troisième cavalier de l'Apocalypse - la **famine** - se présente de façon particulière aux 14^e et 15^e siècles. Il y a eu en 1315-1317 une véritable famine liée à des conditions climatiques catastrophiques. Mais il s'agit surtout d'une difficile adaptation de l'économie rurale, avec alternance de surproduction et de sous-production, à la baisse démographique. Dans l'ensemble, tous ceux qui vivaient du travail ou des revenus de la terre ont pâti de cette longue dépression qui, accompagnée d'une baisse continue de la valeur de la monnaie, ébranle les fondements mêmes de la seigneurie rurale. Les grands propriétaires, donc la noblesse et l'Église, qui voient diminuer les revenus de la terre et ceux qu'ils percevaient sur des hommes de moins en moins nombreux, sont les premiers touchés. Mais les paysans, s'ils disposent de plus de terre et voient les charges seigneuriales diminuer, souffrent de la baisse des prix agricoles et de l'augmentation de la fiscalité royale. Tous, enfin, sont victimes de la guerre : destruction des bâtiments, vignes, plantations, massacre du cheptel. Partout reviennent les friches (*voir DOCUMENT XII.d.*). Partout, pour sortir de la crise, il faudra des capitaux et de l'imagination : nouveaux contrats agraires, nouvelles cultures.

XII.c.iii. La crise de l'Église.

Ce vaste ébranlement a porté atteinte à toutes les valeurs établies. Nobles et chevaliers ont failli à leur tâche et l'on s'interroge sur leurs privilèges. L'Église, atteinte dans ses revenus et dans son recrutement, s'enlise dans les conflits internes : séjour de la **papauté à Avignon** (1309-1377) et **Grand Schisme** (1378-1417) qui voit s'affronter deux papes rivaux, l'un à Rome et l'autre à Avignon. Le concile de Constance (1414-1418) ramène l'unité, mais l'autorité pontificale en sort très affaiblie. L'Église de France, accablée de maux, prête à accepter la tutelle du roi, n'est pas en mesure de répondre aux angoisses des populations éprouvées. Celles-ci sont hantées par la mort et l'on voit se développer une liturgie de la mort et un art funèbre, se multiplier chapelles

et monuments funéraires. La piété oscille alors entre deux tendances : une forme individuelle, qui mène au mysticisme, et de grandes cérémonies communautaires - prédications, processions, passions jouées sur le parvis des églises- qui expriment l'aspiration à la pénitence et au salut collectifs. L'art flamboyant et les poèmes de François Villon sont le reflet de cette époque tourmentée.

XII.c.iv. Les troubles sociaux.

De telles tensions mènent à la violence. Dans les campagnes, après la défaite de Poitiers, les paysans de la riche Ile-de-France se soulèvent contre l'incurie des nobles, les exactions des gens de guerre et la fiscalité du roi : la « **jacquerie** » n'a duré que douze jours (29 mai-10 juin 1358), mais a donné son nom à toutes les révoltes paysannes des Temps modernes. Terrible, la réaction nobiliaire engendra un mécontentement latent, mais durable. Dans les villes devenues des «villes closes ». les révoltes sont mieux connues. Coupé du plat pays, le monde urbain se déchire : entre anciens habitants et nouveaux venus chassés des campagnes, entre maîtres des métiers, qui veulent bloquer l'embauche et les salaires, et compagnons, entre officiers du roi et contribuables. Ces révoltes spontanées, fréquentes surtout au 14^e siècle, ont souvent servi de tremplin à l'expression des aspirations politiques de la bourgeoisie. C'est le cas des révolutions parisiennes : celle du prévôt des marchands Etienne Marcel, en 1358, celle des **Maillotins** en 1382 et celle du boucher Caboché en 1413. Elles furent à l'origine d'un long divorce entre le roi et sa capitale.

XII.d. Naissance de l'État moderne

XII.d.i. Le pouvoir royal.

Le vrai bénéficiaire de cette vaste mutation est le roi. Les problèmes de succession ont poussé à la réflexion sur la nature de son pouvoir et à exalter, au-delà de la naissance, les vertus du sacre et les droits de la couronne. En même temps, surtout sous Charles V, puis sous Charles VII après 1435 et sous Louis XI, se mettent en place les organes de l'État moderne. Certes, les organes du pouvoir central issus de l'ancienne Cour du roi restent les mêmes : **Parlement** pour la justice et **Chambre des comptes** pour les finances du domaine, à laquelle va s'ajouter, pour contrôler les nouveaux

impôts, la **Cour des aides**. Mais l'autorité de ces institutions parisiennes traditionnelles diminue. Le roi délaisse Paris pour la vallée de la Loire - Louis XI se fixe à Plessis-lez-Tours - et à ses côtés grandit le rôle du Conseil. De nouveaux parlements (Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon...), de nouvelles chambres des comptes (Grenoble, Dijon, Angers...) empiètent sur le ressort de Paris. En même temps, les agents provinciaux démultiplient la présence royale. L'extension du domaine a fait passer à soixante-quinze le nombre des baillis et sénéchaux ; mais leur rôle s'amenuise avec la création d'autres circonscriptions plus vastes et plus spécialisées : militaires avec des gouverneurs ou lieutenants généraux, ou fiscales appelées « **élections** ». Partout le roi envoie des commissaires réformateurs qui enquêtent et souvent décident. La création du service de la poste par Louis XI est à replacer dans cette perspective : que les ordres du roi parviennent mieux et plus vite dans tout le royaume.

XII.d.ii. L'armée et l'impôt.

Dans ce royaume sans cesse agrandi (Dauphiné au 14^e siècle, Provence et Roussillon sous Louis XI) et qui couvre maintenant 500 000 kilomètres carrés, se sont constitués deux nouveaux instruments de pouvoir : **l'armée** et **l'impôt permanents**. Ils ne vont pas l'un sans l'autre. Dès Philippe III et Philippe le Bel, pour augmenter les revenus « ordinaires » venus du domaine, on avait commencé à lever des impôts « extraordinaires », pour lesquels il fallait le consentement des intéressés : nous avons là une des origines de ces assemblées qui vont devenir les **états généraux**. Mais cet impôt n'était consenti que pour une durée limitée. Les premiers désastres de la guerre de Cent Ans, le paiement de la **rançon** du roi Jean le Bon et surtout la volonté de Charles V de créer des compagnies d'hommes d'armes permanentes ont conduit les états à accorder la levée d'impôts pour plusieurs années ; le délai passé, le roi en continua la perception. Mais la tentative fut pourtant éphémère et le vrai créateur de l'armée et de l'impôt modernes est Charles VII. Il interdit les armées privées en 1439, crée les **compagnies d'ordonnance** (cavalerie) en 1445 et les **francs-archers** (infanterie) en 1448. En même temps achèvent de se mettre en place les impôts d'Ancien Régime : **taille**⁴, impôt direct qui pèse sur les roturiers ; **aides**, impôts indirects sur les

⁴ **Taille**. Le mot vient du latin *tôlière*, enlever, prendre. Il désigne d'abord une exaction seigneuriale levée par les seigneurs à partir de la fin du 11^e siècle, de façon à la fois exceptionnelle et arbitraire, en vertu de leur droit de ban. Dans un deuxième temps, grâce au mouvement d'affranchissement, la taille devient fixe et annuelle : c'est la taille abonnée. A partir de la fin du Moyen Age, la taille devient l'impôt royal par excellence : impôt direct levé sur les roturiers.

transactions ; **gabelle** du sel. Louis XI perfectionne ces deux instruments et dispose à la fin de son règne d'un revenu annuel de 2 500 000 livres (dix fois plus que Saint Louis) et d'une armée de 80 000 hommes, dont 40 000 combattants effectifs : la plus forte d'Europe. Ce sont les bases de l'État moderne.

XII.d.iii. Les états.

Ce sont les gages de l'indépendance du roi, qui ne s'en laisse imposer par personne. La noblesse affaiblie a pu se révolter (**Praguerie** en 1440 contre Charles VII, **guerre du Bien public** en 1465 contre Louis XI) ; elle a dû se soumettre, entrer au service du roi en acceptant des offices civils⁵ ou surtout militaires et solliciter des pensions qui compensent la baisse de ses revenus. L'Église entre dans l'ère du **gallicanisme**⁶, principe d'une Église nationale dont le roi est le chef naturel. Charles VII a su l'imposer à la fois au pape et au clergé de France par la **pragmatique sanction**⁷ de **Bourges** (1438). Quant à la bourgeoisie, celle des « bonnes villes » qui ont fourni au roi pendant les guerres une aide financière et militaire appréciée, elle envoie maintenant, comme le clergé et la noblesse, ses représentants aux états généraux, dont le rôle est de donner au roi l'avis de la nation et surtout de transmettre à la nation la volonté du roi. Les bourgeois entrent dans l'administration royale, achètent des terres nobles, profitent du développement économique et commercial qui accompagne le redressement français et la stabilisation monétaire à partir de Charles VII. La puissance du financier **Jacques Cœur** sous Charles VII, le rayonnement des foires de Lyon symbolisent cette nouvelle situation économique.

Clergé, noblesse, bourgeoisie : les trois états, à l'exclusion des paysans, apparaissent pleinement constitués aux **grands états généraux** qui se tiennent à **Tours en 1484**, un an après la mort de Louis XI. La France entre dans l'ère moderne.

⁵ **Office**. Se dit, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, de toute fonction (*officium*) au service du roi ou d'un seigneur.

⁶ **Gallicanisme**. Doctrine défendant les libertés de l'Église catholique en France contre les prétentions de la papauté, qualifiées, par opposition, d'ultramontanisme.

⁷ **Pragmatique sanction**. Édikt réglant un ensemble d'affaires (le mot « pragmatique » vient du grec *pragma*, action, affaire) concernant un pays ou une question particulière. Ce nom a été donné au règlement édicté par Charles VII à l'issue de l'Assemblée du clergé tenue à Bourges en 1438. Cet acte vise à introduire en France les décrets du concile de Baie et à limiter les interventions de la papauté dans les affaires de l'Église de France. Par son existence même, la pragmatique sanction de Bourges admet le droit du roi à légiférer sur l'Église de France.